

Je propose de compléter le projet de programme à soumettre au congrès d'Arras sur le point suivant

Cordialement

Vincent Meyer

Modem Rhône

Membre du bureau Modem 69

### **1.7 Développement durable et écologique**

RAJOUTER en fin de 4ème paragraphe:

Une extension progressive du périmètre des Parcs nationaux et régionaux, avec des zones tampons à statut intermédiaire permettra de transformer une part croissante du territoire national en zone protégée, préservant la biodiversité et protégeant les ressources en eaux. Ces zones ressources participeront à l'éducation citoyenne en matière d'écologie et assureront un développement d'une conscience écologique élargie. Notre pays deviendra une référence en la matière et, sur cette image restaurée, le développement d'un tourisme vert amènera à la France emplois et revenus.